

FICHE SYNTHÈSE

Volet 2 – Approche régionale et interrégionale

AU BAS-SAINT-LAURENT, PROTÉGEONS LES ABEILLES

ORGANISME Club Fertilisation 2000

COLLABORATEURS

JMP Consultants

AUTEURS Noémi Côté, Julie Potvin

CRSAD

INTRODUCTION

Le projet visait la sensibilisation et la cohabitation harmonieuse entre les producteurs agricoles et les apiculteurs pour une plus grande protection des abeilles domestiques et autres pollinisateurs indigènes dans l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent. Initialement, le projet pilote devait se réaliser dans les MRC de la Mitis et de Rimouski-Neigette, avant d'être élargi à l'ensemble des huit (8) MRC du Bas-Saint-Laurent. Bien qu'ayant démarré en 2018, le projet s'inscrit dans les valeurs et objectifs du plan d'agriculture durable avec comme volonté d'améliorer les pratiques agricoles pour une plus grande biodiversité.

OBJECTIFS

L'objectif principal est la sensibilisation et l'amélioration de la cohabitation harmonieuse entre les producteurs agricoles et les apiculteurs pour une plus grande protection des abeilles domestiques et autres pollinisateurs indigènes dans l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent.

Les sous-objectifs du projet :

- Mieux connaître la situation des apiculteurs au Bas-Saint-Laurent;
- Améliorer les connaissances sur la protection des abeilles du milieu agricole;
- Outiller le milieu agricole pour une meilleure cohabitation avec l'apiculture et la protection des abeilles et pollinisateurs indigènes.

MÉTHODOLOGIE

Une enquête a été effectuée auprès des apiculteurs de la région afin de dresser un portrait de la situation au Bas-Saint-Laurent. L'application Web Api Protection a été présentée aux apiculteurs et conseillers afin qu'ils puissent l'utiliser. Deux comités mixtes "conseillers-producteurs agricoles-apiculteurs" ont été constitués afin d'élaborer un plan d'action correspondant aux préoccupations de tous. De ce plan d'action, des actions et réalisations concrètes ont pu être mises en œuvre, telle la création d'outils de sensibilisation, la promotion des bonnes pratiques, la mise en œuvre d'aménagements favorables aux pollinisateurs.

RÉSULTATS

Les rencontres des deux comités mixtes a permis de dresser un portrait juste et concret de la situation des abeilles et pollinisateurs dans la région. Cela a permis la rédaction d'un plan d'action ambitieux centré sur les trois priorités de la région :

L'amélioration de la communication et de la sensibilisation des agriculteurs et conseillers, la protection et l'amélioration des ressources florales mellifères et la santé des abeilles.

La mise en œuvre du plan d'action a permis d'obtenir des résultats intéressants, en outillant mieux les conseillers agricoles, les agriculteurs et les apiculteurs. Les outils qui ont été créés vont durer dans le temps, et leur diffusion et leur disponibilité permettront au projet de rayonner dans l'ensemble du Bas-Saint-Laurent et de générer l'engagement et la protection des abeilles et des pollinisateurs chez les conseillers agricoles et les agriculteurs.

L'adhésion à l'application Api Protection n'a pas progressé significativement au Bas-Saint-Laurent. Il est ressorti que l'outil n'était pas parfaitement adapté aux besoins des apiculteurs de la région, en plus de susciter de l'inquiétude par rapport au partage des données.

TABLEAUX, GRAPHIQUES OU IMAGES



Carte postale, créer pour faciliter la cohabitation entre apiculteurs et agriculteurs

IMPACTS ET RETOMBÉES DU PROJET

Le projet a rencontré une bonne réception de la part des différents acteurs du milieu apicole et agricole du Bas-Saint-Laurent. Les rencontres de comités ont permis de créer des lieux de rencontre et de provoquer des discussions et échanges enrichissants entre les différents intervenants qui ont peu d'occasions de le faire. La seule réalisation de ces comités a permis de créer un lieu d'échange et de discussion pour les différents intervenants.

Le projet a aussi connu un rayonnement au-delà du Bas-Saint-Laurent. Un projet similaire : En Gaspésie, protégeons les abeilles a ainsi pu voir le jour et les deux projets ont pu bénéficier du travail et de la synergie de l'autre pour progresser. De plus, le projet a été présenté à deux reprises à des groupes extrarégionaux, dont à une rencontre de la fédération des apiculteurs du Québec.

Si certains objectifs du plan d'action n'ont pas pu être mis en œuvre dans le cadre de ce PAAR, l'équipe de JMP Consultants prévoit toutefois les réaliser à l'aide de financement extérieur au PAAR actuel. Un dépôt de projet a d'ailleurs été déposé en décembre 2022 afin de financer la mise sur pied d'une formation sur les pollinisateurs indigènes pour les producteurs agricoles et les conseillers. Ainsi le projet « Au Bas-Saint-Laurent, protégeons les abeilles » va continuer de rayonner et d'améliorer la protection des pollinisateurs et abeilles même après la fin du projet.

DÉBUT ET FIN DU PROJET

Mars 2019 à décembre 2022

POUR INFORMATION

Noémi Côté, technicienne agricole ou Julie Potvin, agronome

JMP Consultants
431 rue des Artisans, bureau 200
Rimouski
418-725-7997

ncote@jmpconsultants.com
jpotvin@jmpconsultants.com

www.jmp-consultants.com/blogue/au-bas-saint-laurent-protégeons-les-abeilles